



Est ce possible de garder ma carte de sejours apres la separation

Par **skander**, le **21/02/2008** à **21:37**

bonjour à tous , ss tunisien marié depuis le 19/07/2005 en tunisie avec une française d origine tunisienne alors ss entré en france le 29/12/2005 j obtenu ma carte de se jour 10ans depuis 13mois et j quitté ma domicile conjugale vert le 28 /10 /2007 et depuis ce temps la je suis herberge chez un ami a moi par contre ma femme elle demande la divorce et ce il ya pas risque pour ne pas garder ma carte de sejours ? merci de me répondre .